



CANADA
 PROVINCE DE QUÉBEC
 RÉGIE INCENDIE NORD OUEST LAURENTIDES

**APPROBATION DU CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL
 D'ADMINISTRATION POUR L'ANNÉE 2018**

2017-11-096

CONSIDÉRANT la création de la Régie incendie Nord Ouest Laurentides, composée des territoires des municipalités du canton d'Amherst, du canton d'Arundel, d'Huberdeau, de La Conception, de Lac-Supérieur, de La Minerve, de Montcalm et de Saint-Faustin-Lac-Carré, et ce, suite à la signature d'une entente intermunicipale ayant pour objet l'organisation, l'opération et l'administration d'un service de protection contre les incendies ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration est assujéti aux articles 569 et suivant du *Code municipal du Québec*;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 597 du *Code municipal du Québec*, la Régie incendie Nord Ouest Laurentides doit déposer un calendrier des séances de son conseil d'administration pour l'année 2018;

POUR CES MOTIFS

Il est proposé par M. Steven Larose
 appuyé par Mme. Évelyne Charbonneau
 et résolu à l'unanimité des membres présents ;

QUE le conseil d'administration de la Régie incendie Nord Ouest Laurentides tiendra ses séances pour l'année 2018 au parc Éco Touristique situé au 737, rue de la Pisciculture, Saint-Faustin-Lac-Carré aux dates suivantes ;

Jeudi	18 Janvier 2018	19h30
Jeudi	15 Mars 2018	19h30
Jeudi	19 Avril 2018	19h30
Jeudi	17 Mai 2018	19h30
Jeudi	21 Juin 2018	19h30
Jeudi	16 Août 2018	19h30
Jeudi	20 Septembre 2018	19h30
Mercredi	21 Novembre 2018	19h30

ADOPTÉE à la séance du 22 novembre 2017


 Jean Lacroix, Directeur et secrétaire-trésorier

Copie certifiée conforme

Ce 

Jean Lacroix
 Directeur et secrétaire-trésorier

Sujet à ratification à la séance ultérieure